

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

FA55/CRD01

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante-quatrième session

REPARTITION DES COMPETENCES ET DROITS DE VOTE

entre l'Union Européenne et ses États membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Object	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres.¹	CX/FA 25/55/1
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires <u>QUESTIONS NÉCESSITANT UNE ACTION</u> <i>47^e session de la Commission du Codex Alimentarius:</i> - <i>Numéro SIN pour carbomère</i> <i>44^e session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime:</i> - <i>Utilisation des additifs alimentaires en tant que support de nutriments</i> <i>Questions soumises par le Secrétariat du Codex:</i> - <i>Questions concernant les Notes XS130 et XS67</i> - <i>Dispositions relatives au bleu de Jagua (génipine-glycine) (SIN 183) dans les catégories d'aliments 01.1.4 et 01.7</i> Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 25/55/2
3 (a)	Questions particulières émanant de la FAO ou de l'OMS ou soulevées lors de la 99 ^e session du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 25/55/3
3(b)	Avant-projet de spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires émanant de la 99 ^e session du JECFA - Observations à l'étape 3	CX/FA 25/55/4 CX/FA 25/55/4 Add. 1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point	Object	Cote du document
	Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	
4(a)	Approbation et/ou révision des limites maximales pour les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes du Codex Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FA 25/55/5
4(b)	Harmonisation des dispositions des normes de produits portant sur les additifs alimentaires – Rapport du Groupe de travail électronique sur l'harmonisation Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 25/55/6
5 (a)	<i>Norme générale sur les additifs alimentaires (NGAA) – Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA</i>	CX/FA 25/55/7
5 (b)	<i>Norme générale sur les additifs alimentaires (NGAA): Propositions de création et/ou de révision de dispositions relatives aux additifs alimentaires (réponses à la CL 2024/58-FA)</i> Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 25/55/8
6	Avant-projet de révision du document intitulé <i>Noms de catégorie et système international de numérotation des additifs alimentaires (CXG 36-1989)</i> - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FA 25/55/9 CX/FA 25/55/9 Add. 1
7	Propositions d'ajouts et de modifications à apporter à la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA (réponses à la CL 2024/59-FA) Compétence partagée. Vote États membres.	CX/FA 25/55/10
8	Norme sur la levure de boulanger (étape 4) Compétence partagée. Vote États membres².	CX/FA 25/55/12
9	Document de travail sur les pratiques de travail et le plan de collaboration visant à éviter toute divergence entre la NGAA, les normes de produits et d'autres textes connexes du Codex Compétence partagée.	CX/FA 25/55/11

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de ce point de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point	Object	Cote du document
	Vote Union européenne.	
10	Autres questions et travaux futurs “Discussion paper for new work on development of guidelines for food safety assessment of cell culture media components in cell-based food production” Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	
11	Date et lieu de la prochaine session Compétence États membres. Vote États membres.	
12	Adoption du projet de rapport Compétence États membres. Vote États membres.³	

³ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.